

Province de Québec  
Municipalité de Chambord

Lundi 3 juin 2019, à 19 h, dans la salle habituelle, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Valérie Gagnon ainsi que messieurs William Laroche, Camil Delaunière et Robin Doré. Monsieur Grant Baergen agit comme secrétaire-trésorier.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
  - a) Séance ordinaire du 6 mai 2019
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion :
  - a) Règlement créant des comités d'analyse en modifiant le règlement 2016-566 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique et abrogeant le règlement 2016-583
    - Avis de motion
- 7) Administration :
  - a) Embauche des étudiants
  - b) Rapport du maire aux citoyens (faits saillants du rapport financier 2018)
  - c) Abrogation de nomination au poste (coordonnatrice au développement et à l'animation de la communauté)
  - d) Augmentation de tâches temporaires (administration de la municipalité)
  - e) Nomination d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du Manoir Chambordais
  - f) Résolution pour obtenir le soutien technique et financier pour élaborer la démarche MADA dans le cadre de la politique familiale municipale
  - g) Résolution pour nommer la personne élue responsable du dossier aînés
  - h) Localisation d'une boîte postale au Parc municipal
- 8) Voirie et sécurité publique :
  - a) Politique, directives et procédures pour les moyens et équipements de protections individuels (MÉPI)
    - Adoption
  - b) Réparation de la route de la Pointe – appel d'offres
  - c) Règlement 2019-652 décrétant une dépense et un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour l'entretien de certains bâtiments municipaux
    - Adoption

- d) Journée d'inscription référendaire (Règlement 2019-652)
- e) Nivelage des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord (octroi période estivale 2019)
- f) Circuit cyclable 'Tour du Lac-Saint-Jean' travaux d'entretien 'saison 2019' (protocole d'entente)
- g) Officialisation de la vitesse - Rang des Sables
- h) Autorisation de passage (Grand Tour Desjardins)
- i) Demande d'officialisation du chemin du 3<sup>e</sup> Rang
- 9) Hygiène du milieu : S10
- 10) Finance :
  - a) Décompte progressif #9 (amélioration des installations en production d'eau potable)
  - b) Location de conteneurs de filtration (amélioration des installations en production d'eau potable)
  - c) Demande de commandite – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
  - d) Approbation de factures et paiements
  - e) Demande de remboursement
  - f) Construction et Excavation R.D. Inc - appui à la demande d'aide financière
  - g) Journée d'inscription référendaire - Règlement 2019-653
  - h) Internet Saguenay - 2e versement
  - i) Journée d'inscription référendaire - Règlement 2019-653
  - j) Comptes à payer
  - k) Entente de financement Écoprêt
- 11) Santé et bien-être :
  - a) Autorisation - demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation
  - b) Autorisation de signatures – Programme de suppléant au loyer
  - c) Autorisation de gestion – Programme de suppléant au loyer
- 12) Urbanisme :
  - a) Vente de terrain - monsieur Dave Royer
  - b) Demande de dérogation mineure (174, chemin du Rocher-Percé)
  - c) Demande de dérogation mineure (Lot 6 256 040)
  - d) Caractérisation écologique et diagnose du marais situé entre la route 169 et le chemin du Domaine-du-Marais
- 13) Loisirs et culture :
  - a) Club Chasse et pêche - location de la salle communautaire Gaston Vallée
  - b) Fabrique de Chambord - location de la salle communautaire Gaston Vallée
- 14) Affaires spéciales :
  - a) Félicitations
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

**RÉSOLUTION 06-177-2019**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3 JUIN 2019**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

**RÉSOLUTION 06-178-2019**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2019 tel qu'il a été présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Camil Delaunière qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2019-654 ayant pour objet la création des comités d'analyse en modifiant le règlement 2016-566 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique et abrogeant le règlement 2016-583. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION 06-179-2019**  
**EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher l'étudiante suivante pour occuper l'emploi d'animatrice au terrain de jeux pour l'été 2019 :

- Magalie Gagnon

**RÉSOLUTION 06-180-2019**  
**RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS (FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH) exige au maire de déposer un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier dans le mois de juin annuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait reçu l'autorisation du MAMH de déposer le rapport du maire à l'automne 2019 à la suite de la réception du rapport de l'auditeur indépendant préparé par le Mallette SENCRL, portant sur le taux global de taxation de l'exercice termine le 31 décembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche , appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;

- 2- De présenter le rapport du maire aux citoyens lors de la séance ordinaire du 5 août 2019.

**RÉSOLUTION 06-181-2019  
ABROGATION DE NOMINATION AU POSTE (COORDONNATRICE  
AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution 05-135-2019 : nomination au poste de coordonnatrice au développement et à l'animation de la communauté lors de la séance ordinaire du 6 mai ;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate nommée au poste s'est désistée le 8 mai ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré , appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la nomination de madame Catherine Asselin au poste de coordonnatrice au développement et à l'animation de la communauté de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 06-182-2019  
AUGMENTATION DE TÂCHES TEMPORAIRES – ADMINISTRATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de coordonnatrice au développement et à l'animation de la communauté de la Municipalité de Chambord demeure vacant ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains dossiers exigent traitement rapidement, tels terrain de jeux, kiosque touristique et offre des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains membres du personnel à la mairie sont disponibles pour une augmentation de tâches temporaires ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'augmenter madame Pascale Thibeault de 21 heures/semaine à 35 heures/semaine et madame Valérie Martel de 32 heures/semaine à 35 heures/semaine jusqu'à nouvel ordre afin de faire avancer certains dossiers ;
- 3- De faire une réévaluation de l'augmentation de tâches temporaire à la fin juin 2019.

**RÉSOLUTION 06-183-2019**  
**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MANOIR CHAMBORDAIS**

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a présentement aucun représentant municipal au sein du conseil d'administration du Manoir Chambordais ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite une participation de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'organisme ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré , appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil demande au conseil d'administration du Manoir Chambordais d'accepter la nomination d'un représentant municipal.
- 3- Que monsieur Camil Delaunière soit nommé comme représentant municipal.

**RÉSOLUTION 06-184-2019**  
**RÉSOLUTION POUR OBTENIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET**  
**FINANCIER POUR ÉLABORER LA DÉMARCHE MADA DANS LE**  
**CADRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'une demande collective qui s'inscrit dans le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés : Volet 1 Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, la municipalité de Chambord demande au Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux d'obtenir un soutien technique et financier afin de mettre à jour sa politique aînée et son plan d'action afférent afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population et de poursuivre les efforts mis en ce sens spécifiquement dans les quatre dernières années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chambord s'inscrit dans cette démarche collective « Municipalité amie des aînés » et les travaux seront sous la coordination de la MRC du Domaine-du-Roy qui supportera l'ensemble des municipalités dans la réalisation de leurs plans d'actions locaux dans le cadre d'une démarche collective ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De demander d'obtenir un soutien technique et financier afin de mettre à jour sa politique aînée et son plan d'action afférent afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population et de poursuivre les efforts mis en ce sens spécifiquement dans les quatre dernières années ;
- 2- D'appuyer la démarche collective seront sous la coordination de la MRC du Domaine-du-Roy qui supportera l'ensemble des municipalités dans la réalisation de leurs plans d'actions locaux.

**RÉSOLUTION 06-185-2019**  
**RÉSOLUTION POUR NOMMER LA PERSONNE ÉLUE**  
**RESPONSABLE DU DOSSIER AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la demande collective qui s'inscrit dans le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés : Volet 1 Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, chaque municipalité participant à la demande collective qui sera coordonnée par la MRC du Domaine-du-Roy, se doit de désigner la personne élue responsable du dossier « aînés » ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Chambord nomme madame Lise Noël, conseillère municipale, à titre d'élue responsable du dossier « aînés » pour la municipalité.

**RÉSOLUTION 06-186-2019**  
**LOCALISATION D'UNE BOÎTE POSTALE AU PARC MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'implantation d'une boîte postale par Postes Canada au coin du chemin du Parc-municipal.

**RÉSOLUTION 06-187-2019**  
**POLITIQUE, DIRECTIVES ET PROCÉDURES POUR LES MOYENS ET**  
**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELS (MÉPI)**

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique, directives et procédures pour les moyens et équipements de protections individuels (MEPI) en date du 14 février 2019.

**RÉSOLUTION 06-188-2019**  
**RÉPARATION DE LA ROUTE DE LA POINTE – APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord tient à voir à la réparation de la route de la Pointe ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'appel d'offres pendant la période estivale 2018 n'a pas sollicité de réponse ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Grant Baergen, à lancer sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) les demandes de soumission afin de procéder à la réparation de la route de la Pointe à la suite des travaux réalisés à l'automne 2017 par Construction Rock Dufour sous la surveillance de Stantec.

**RÉSOLUTION 06-189-2019  
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-652**

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion, avec dispense de lecture, pour l'adoption du règlement 2019-652 a été dûment donné lors de la séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement et sa portée sont mentionnés ;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres présents déclare l'avoir lu et renonce à la lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier a expliqué lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 les modifications effectuées au règlement depuis l'adoption de l'avis de motion ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le projet règlement numéro 2019-652, règlement décrétant une dépense et un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour l'entretien de certains bâtiments municipaux.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**RÈGLEMENT 2019-652**

**INTITULÉ: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE  
MILLE DOLLARS (150 000 \$) POUR  
L'ENTRETIEN DE CERTAINS BÂTIMENTS  
MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite voir à l'entretien annuel des bâtiments municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord ne dispose pas des fonds nécessaires pour payer le coût de certains travaux importants ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de certains travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séquence ;

**EN CONSÉQUENCE :**

il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le règlement 2019-652 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'entretien de certains bâtiments municipaux tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Grant Baergen, directeur général, en date du 3 juin 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) sur une période de dix (10) ans.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) sur une période de dix (10) ans.



## ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Grant Baergen

## ANNEXE A

### ESTIMÉ DES COÛTS POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD, PRÉPARÉ PAR GRANT BAERGEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, EN DATE DU 3 JUIN 2019

#### Municipalité de Chambord

#### Estimation des coûts pour l'entretien de certains bâtiments municipaux

Quantité	Description	Coût
1	Toiture aréna : étanchéité et protection + location de nacelle	66 466 \$
1	Toiture mairie : étanchéité et protection	21 485 \$
1	Mairie, sous-sol : installation de plancher en béton et 2 margelles et fenêtres	21 854 \$
1	Mairie, trottoir devant la mairie	8 714 \$
1	Mairie : travaux mineurs (mur, entretoit, maçonnerie)	17 845 \$
<b>TOTAL</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>136 364 \$</b>
	Provision pour financement temporaire et contingences (10 %)	13 636 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 \$</b>

## RÉSOLUTION 06-190-2019

### JOURNÉE D'INSCRIPTION RÉFÉRENDAIRE - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (RÈGLEMENT 2019-652)

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire visée par le règlement 2019-652 pourront demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom dans le registre qui sera accessible le 10 juin 2019, de 9 h à 19 h, au bureau de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 06-191-2019**  
**NIVELAGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR**  
**TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES**  
**SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD -**  
**OCTROI PÉRIODE ESTIVALE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les entrepreneurs suivants ont soumissionné le 3 juin 2019 pour le nivelage des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant par année avec taxes</b>
Les entreprises JSM inc. 9342-8969	344.93 \$ par km
Groupe 3D	17 246.25 \$ (3 ans)
Marc Bolduc	454.15 \$ par km

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'octroyer le contrat pour la période estivale 2019 à la firme JSM inc. 9342-8969 pour le montant de 344.93 \$ par km taxes incluses.

**RÉSOLUTION 06-192-2019**  
**CIRCUIT CYCLABLE 'TOUR DU LAC SAINT-JEAN' TRAVAUX**  
**D'ENTRETIEN 'SAISON 2019' (PROTOCOLE D'ENTENTE)**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy pour la livraison de Programme d'entretien de la Véloroute des Bleuets pour la saison 2019 ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ainsi que monsieur Grant Baergen, directeur général, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 06-193-2019**  
**OFFICIALISATION DE LA VITESSE - RANG DES SABLES**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser la baisse de vitesse de 70 km à 50 km dans le rang des Sables.

**RÉSOLUTION 06-194-2019**  
**AUTORISATION DE PASSAGE (GRAND TOUR DESJARDINS)**

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Grand Tour Desjardins à circuler dans les rues de la Municipalité de Chambord le dimanche 4 août 2019. Les cyclistes respecteront les consignes du Festival du Cowboy de Chambord afin de permettre à la circulation habituelle de la parade.

**RÉSOLUTION 06-195-2019**  
**DEMANDE D'OFFICIALISATION CHEMIN DU 3<sup>E</sup> RANG**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la commission de toponymie d'officialiser le nom du chemin du 3<sup>e</sup> rang.

**NIVELAGE DES TERRAINS DE LA RUE DES CHAMPS ET DERRIÈRE LA CASERNE – RÉSUMÉ DU DOSSIER**

Pour faire suite à l'adoption de la RÉSOLUTION 05-147-2019, monsieur Luc Chiasson, maire, présente un résumé du dossier au public.

**RÉSOLUTION 06-196-2019**  
**DÉCOMPTE PROGRESSIF #9 – (AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE)**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif numéro 9 de la firme Excavation Unibec, tel qu'approuvé par la firme WSP, surveillant de chantier, au montant de 65 069,19 \$ taxes incluses, pour l'amélioration des installations de production d'eau potable.

**RÉSOLUTION 06-197-2019**  
**LOCATION DE CONTENEURS DE FILTRATION - AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les couts d'exploitation du nouveau système de filtration membranaire dépassent l'estimation originale, et ce, malgré les efforts du fournisseur H2O de résoudre le problème de colmatage ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des experts de faire la location pour des fins de test d'un système de préfiltre composé de deux conteneurs isolés qui pourront être installés à côté et raccordés à notre nouvelle usine de filtration ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la location et installation de deux (2) conteneurs de filtration au cout de 7 500 \$ par mois par unité pour une période d'essais maximale de trois (3) mois avec option achat ;
- 3- Que les couts de location, de transport, de déchargement et d'installation seront financés par le surplus accumulé non affecté ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le contrat de location décrit ci-dessus pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

## DEMANDE DE COMMANDITE

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

## RÉSOLUTION 06-198-2019 APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les factures et les paiements suivants :

Fournisseurs	Objet	Montant
Cain Lamarre	Honoraires professionnels	5 447.67 \$
Cain Lamarre	Honoraires professionnels	3 172.33 \$
D-tech	Eau potable – réparation du lien, bris de fibre	8 446.06 \$
Sports-Inter	Gradin et peinture	3 490.41 \$

## RÉSOLUTION 06-199-2019 DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les remboursements suivants :

	Montant
F 1163 98 6005	462.00 \$
F 0667 77 5318	300 \$
F 1066 88 1072	75 \$
F 1764 78 4633	120 \$

## RÉSOLUTION 06-200-2019 CONSTRUCTION ET EXCAVATION R.D. INC – APPUI A LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'appuyer la demande d'aide financière de 4 800 \$ de Construction et excavation R.D. inc. pour l'année 2019 dans le cadre du Règlement 2019-653 décrétant certains programmes d'aide financière tout en respectant les conditions du comité ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le protocole d'entente à intervenir avec Construction et excavation R.D. inc. pour le versement de l'aide financière.

**RÉSOLUTION 06-201-2019**  
**JOURNÉE D'INSCRIPTION RÉFÉRENDIAIRE - RÈGLEMENT 2019-653**  
**DÉCRÉTANT CERTAINS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET**  
**ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2008-423, 2008-426 ET LEURS**  
**AMENDEMENTS, AINSI QUE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU**  
**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CONSTRUCTION ET**  
**EXCAVATION R.D. INC – APPUI A LA DEMANDE D'AIDE**  
**FINANCIERE)**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire visée par l'appui à la demande d'aide financière à Construction et excavation R.D. Inc. pourront demander que cette aide financière fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom dans le registre qui sera accessible le 10 juin 2019, de 9 h à 19 h, au bureau de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 06-202-2019**  
**INTERNET SAGUENAY – 2<sup>E</sup> VERSEMENT**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité de verser le 2<sup>e</sup> versement de 12 500 \$ à Internet Saguenay, pour le déploiement d'infrastructures utiles à la fourniture du service internet aux habitants de la Municipalité de Chambord à l'aide d'une combinaison de la technologie sans-fil et filaire.

**RÉSOLUTION 06-203-2019**  
**JOURNÉE D'INSCRIPTION RÉFÉRENDIAIRE - RÈGLEMENT 2019-653**  
**DÉCRÉTANT CERTAINS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET**  
**ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2008-423, 2008-426 ET LEURS**  
**AMENDEMENTS, AINSI QUE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU**  
**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (INTERNET**  
**SAGUENAY ET 2<sup>E</sup> VERSEMENT)**

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire visée par le 2<sup>e</sup> versement de 12 500 \$ à Internet Saguenay pourront demander que cette aide financière fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom dans le registre qui sera accessible le 10 juin 2019, de 9 h à 19 h, au bureau de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 06-204-2019**  
**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 31 mai soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

• Dépenses préautorisées :	172 864,37 \$
• Comptes payés :	331,28 \$
• Comptes à payer :	40 205,18 \$

- 2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 31 mai 2019 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

## **RÉSOLUTION 06-205-2019 ENTENTE DE FINANCEMENT ÉCOPRÊT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a adopté le règlement numéro 2016-577 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble portant le matricule F 1865-25-9777 répond aux critères d'admissibilité du programme Écoprêt ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes allouées permettront l'installation d'une fosse septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ;

### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte la demande du propriétaire du matricule F 1865-25-9777 de bénéficier du programme Écoprêt en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-578 pour un montant total de 24 871,01 \$, réparti comme suit 23 750 \$ à 9342-8969 Québec Inc. et 1 121.01 \$ au propriétaire du matricule F 1865-25-9777 ;
- 3- Que monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer le formulaire de demande de financement pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

## **RÉSOLUTION 06-206-2019 AUTORISATION – DEMANDE D'ADOPTION POUR RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la *Gazette officielle* du 12 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

- 1- De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation » ;
- 2- De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité ;
- 3- Que le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP ;
- 4- Il est en outre résolu d'interpeler l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

**RÉSOLUTION 06-207-2019  
AUTORISATION DE SIGNATURES – PROGRAMME DE  
SUPPLÉMENT AU LOYER**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et monsieur Grant Baergen, directeur général à signer l'entente de gestion du programme de Supplément au loyer à intervenir entre la SHQ, la Municipalité de Chambord et l'Office municipal d'habitation de Roberval dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

**RÉSOLUTION 06-208-2019  
AUTORISATION DE GESTION – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU  
LOYER**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Roberval à gérer en son nom le programme Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et que la Municipalité de Chambord s'engage à assumer 10 % des couts du supplément au loyer.

## **RÉSOLUTION 06-209-2019**

### **VENTE DE TERRAIN (MONSIEUR DAVE ROYER)**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- De vendre à monsieur Dave Royer, pour un prix de 11 953.10 \$ (terrain : 9 871.26 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 519.81 \$, T.V.Q. : 1 037.03 \$), le lot 5 009 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 1 146.30 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 2- Que monsieur Dave Royer s'engage à payer tout frais relatif à la vente du terrain et dispose d'un délai de 60 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour construire une résidence unifamiliale sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction d'une résidence unifamiliale sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson, et monsieur Grant Baergen, directeur général, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

## **RÉSOLUTION 06-210-2019**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 174 CHEMIN DU ROCHER-PERCÉ**

Madame Véronique Leblanc s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'un accès supplémentaire à voie publique, le tout localisé au 174 route du Rocher-Percé. La portée de la dérogation mineure étant de déroger à l'article 39 du règlement de zonage 2018-621 en permettant l'ajout d'un troisième accès à la voie publique alors que le règlement autorise un maximum de deux accès par emplacement.

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse a procédé en 2018 à la construction d'un garage ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'automne 2018, la Municipalité a effectué des travaux d'aménagement de fossé en bordure du terrain de la demanderesse ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'aménagement du fossé, la demanderesse ne peut plus avoir accès à son garage en véhicule automobile à partir du chemin public ;

**CONSIDÉRANT QU'**avant les travaux, le niveau du terrain par rapport à la route permettait le libre accès sur la façade du garage ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain dispose actuellement de deux accès sur la voie publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété est affectée physiquement par la présence d'une pente abrupte composée de roc, qui est située à l'arrière de la résidence, limitant ainsi la libre circulation sur ce terrain ;



**CONSIDÉRANT QUE** cet obstacle physique départage ce terrain en deux sections, distinctement attenant au chemin public ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif pour les propriétaires de maintenir les deux accès menant de chaque côté du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation du respect de la norme cause un préjudice à la demanderesse, par le fait de ne plus avoir accès en automobile à son garage ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

**CONSIDÉRANT QU'**après délibération il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure.

**RÉSOLUTION 06-211-2019  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 6 256 040**

Me Christel Simard Monast représentante de Monsieur Michel Boivin et Madame Nellie Tremblay s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin d'être autorisé à conserver un bâtiment accessoire sur un terrain vacant, le tout localisé sur le lot portant le numéro 6 256 040 cadastre du Québec. La portée de la demande étant de déroger à l'article 18 du règlement de zonage 2018-621 de manière à permettre la présence d'un bâtiment accessoire sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal érigé ou d'usage principal exercé conformément à la réglementation applicable.

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de dérogation mineure est localisée sur le lot 6 256 040 propriété de Riotinto ;

**CONSIDÉRANT QUE** Riotinto autorise la demanderesse à présenter une demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain où est localisé le bâtiment accessoire était par le passé rattaché à la propriété situé au 13 chemin du Domaine-du-Marais ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment accessoire a été érigé en lien à l'occupation résidentielle du 13 chemin du Domaine-du-Marais ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 13 chemin du Domaine-du-Marais ne détenait aucun droit de propriété sur le lot visé et désirait se départir du bâtiment accessoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont fait l'acquisition de cette propriété suivant l'acte de vente numéro 24 079 888, en date du 21 aout 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches sont en cour auprès de Riotinto afin d'obtenir un bail sur le lot 6 256 040 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la définition de terrain tel prévue au règlement de zonage réfère à un fond de terre décrit par un ou plusieurs lots, d'un seul tenant, appartenant au même propriétaire ou en location sous bail, et servant ou pouvant servir à un usage principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie de terrain où est localisé le bâtiment est située entre le chemin du Domaine-du-Marais et le Marais ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 13 chemin du Domaine-du-Marais a reçu de la part de la Municipalité cinq avis d'infraction (30 juillet 1991, 3 septembre 1991, 9 juin 1992, 10 mai 1993 et 26 mai 1993) relativement au fait qu'il avait déplacé une remise entre le chemin et le marais, et ce sans égard au respect le marge de recul avant de 8 mètres par rapport au chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement datant du 25 novembre 1994, numéro 93-0352C de la Cour Municipale de Roberval, portant plainte contre le défendeur sur le motif du non-respect de la marge la de recul avant a été donné raison au défendeur sur les motifs que les démarches reliées à la présumée faute ont perduré plus de deux ans et sur le fait que le défendeur a fait preuve de diligence raisonnable pour régulariser la situation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 13 chemin du Domaine-du-Marais a obtenu le permis municipal D-074-04 en date du 13 juillet 2004 autorisant des travaux de déplacement dudit bâtiment sur ce même terrain, avec agrandissement et finition extérieure ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain n'est pas contigu à la propriété de Monsieur Boivin et Madame Tremblay se trouvant à plus ou moins 30 mètres de leur propriété localisée au 5 chemin du Domaine-du-Marais ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur allègue que l'application réglementaire lui cause un préjudice sérieux sur la base qu'il ne pourra obtenir un bail de Riotinto si la présente demande n'est pas acceptée ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain des demandeurs contient l'espace suffisant pour construire ou déplacer ce bâtiment accessoire conformément aux règles applicables ;

**CONSIDÉRANT QU'**après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité ;

- De recommander au conseil de refuser la demande de dérogation mineure ;
- De recommander au conseil de faire respecter sa réglementation d'urbanisme en prenant soin de prendre les actions requises en justice afin de faire nullifier le contrat de vente numéro 24 079 888, enregistrer au registre foncier en date du 21 aout 2018 ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure.

**RÉSOLUTION 06-212-2019  
CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET DIAGNOSE DU MARAIS  
SITUE ENTRE LA ROUTE 169 ET LE CHEMIN DU  
DOMAINE-DU-MARAIS**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'Environnement CA au montant de 3 400 \$, excluant les taxes, pour faire une caractérisation écologique et diagnose du marais situé entre la route 169 et le chemin du Domaine du Marais.

**La proposition est mise au vote :**

**Pour : Les conseillers William Laroche, Valérie Gagnon et  
Lise Noël**

**Contre : Les conseillers Robin Doré et Camil Delaunière**

**RÉSOLUTION ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 06-213-2019  
CLUB CHASSE ET PÊCHE – LOCATION DE LA SALLE  
COMMUNAUTAIRE GASTON VALLÉE**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location de la salle communautaire Gaston Vallée gratuitement au Club Chasse et Pêche le samedi 16 novembre 2019 afin de tenir son activité annuelle.

**RÉSOLUTION 06-214-2019  
FABRIQUE DE CHAMBORD – LOCATION DE LA SALLE  
COMMUNAUTAIRE GASTON VALLÉE**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location de la salle communautaire Gaston Vallée gratuitement et d'offrir les profits du bar à la Fabrique de Chambord le dimanche 2 juin 2019 pour « La Journée Folklorique ».

**RÉSOLUTION 06-215-2019  
FÉLICITATIONS – SARA-JEANNE LAROCHE**

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter Sara-Jeanne Laroche, étudiante de 5<sup>e</sup> secondaire de la Cité étudiante de Roberval, native de Chambord et récipiendaire du lauréat Forces AVENIR. Le conseil tient à féliciter également tous les élèves de Chambord qui seront reconnus par leurs écoles respectives lors de leur gala de fin de l'année scolaire 2019.

**RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

**RÉSOLUTION 06-216-2019  
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 06-217-2019  
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 20 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 8 juillet 2019 à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».